



# SOUTIEN À L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS

## OBJECTIFS

Ce dispositif vise à soutenir le démarrage des exploitants agricoles et à favoriser le renouvellement des générations d'exploitants dans de bonnes conditions économiques et environnementales sur le territoire du pays bigouden sud.

## BÉNÉFICIAIRES

Tout nouvel exploitant agricole, sans condition d'âge, remplissant les conditions suivantes :

- réaliser une première installation en agriculture (ne sont pas éligibles les changements de statuts et les transferts entre époux) ;
- être exploitant à titre principal selon les statuts MSA ;
- avoir son siège d'exploitation sur l'une des 12 communes membres de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud ;
- avoir réalisé un parcours à l'installation (3P) et présenter une étude prévisionnelle d'installation validée par la CDOA ;
- s'engager à réaliser un diagnostic d'optimisation agronomique par la structure porteuse du SAGE OUESCO ;
- signer un document attestant du montant d'aide perçu au titre de la règle des minimis s'appliquant aux entreprises agricoles percevant des aides publiques.

## MONTANT DE L'AIDE

Subvention de 3 000 €.

## RÉGIME D'ADOSSEMENT DE L'AIDE

Règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, modifié par le règlement (UE) n°2019/316 de la commission du 21 février 2019.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES À L'INSTRUCTION DU DOSSIER

- [Lettre de demande d'aide](#) présentant le projet de création ou de reprise.
- Accusé de recevabilité de la demande d'aide à l'installation (DJA) **OU** convention d'attribution du SIA par la Région pour les personnes de plus de 40 ans.
- [Attestation aux aides de minimis](#).

## CONDITIONS D'EXAMEN

Présentation des dossiers au bureau communautaire et décision donnant lieu à une délibération.

## MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement intervient dès que la délibération du bureau communautaire est exécutoire, sur les crédits prévus.